

# Le Valais se distingue

**L**e 14 juin 1981, le peuple suisse est appelé aux urnes. Il doit se prononcer sur un nouvel article constitutionnel visant à inscrire l'égalité «en droit et en fait» de l'homme et de la femme dans la charte fondamentale. Le peuple et les cantons répondent oui à plus de 60%. Qu'en est-il en Valais?

La plupart des partis se déclarent favorables au principe d'égalité. Edmée Buclin-Favre aura cependant quelque peine à convaincre le comité du PDC, qui finit par dire oui du bout des lèvres (16 voix contre 9). Il faut préciser que «Le Nouvelliste» de l'époque a sorti son artillerie lourde. André Luisier a même convoqué sa journaliste de choc, Suzanne Labin, pour convaincre l'opinion publique en général et les femmes en particulier des effets néfastes d'une éventuelle approbation. «Le

*MLF voudrait que les femmes deviennent des bêtes à syndicats, à revendications, à comités, à thèses», écrit-elle. Quelle horreur!*

Le jour de la votation, seuls 24,15% des citoyen-ne-s se rendront aux urnes, offrant ainsi au Valais la dernière place quant au taux de participation au scrutin. C'est un «non» sans équivoque qui sort des urnes cantonales: par 54% des voix, les Valaisan-ne-s rejettent le nouvel article sur l'égalité. Alors que le Haut-Valais l'accepte, le Bas-Valais, tous districts confondus, le rejette. Le rédacteur en chef du «Nouveliste» jubile: «*Le bon sens a prévalu*», écrit-il tout en fustigeant au passage le «oui» du peuple suisse. «*On peut s'attendre à tout. A commencer par la destruction du mariage...*» prédit-il.

*«Il faut reconnaître qu'il existe des inégalités entre hommes et femmes, mais les inégalités sont souvent nettement en faveur de nos compagnes», commente sans rire le député Georges Morisod, qui a présidé le comité romand «contre le nivellement des positions sociales entre l'homme et la femme». Plus nuancé, le président du gouvernement, Hans Wyer, rassure: «L'opposition assez forte empêchera le législateur de faire de l'égalitarisme et l'obligera de réaliser l'égalité chaque fois que la nature elle-même ne justifie pas un traitement différencié.» Autrement dit, on n'obligera pas les*

*hommes à accoucher. Ouf! On avait craint le pire. ●*

**CILETTE CRETTON**

MEMBRE

DE VIA MULIERIS

**«Le Nouvelliste» de l'époque a sorti son artillerie lourde pour convaincre l'opinion publique en général et les femmes en particulier des effets néfastes d'une approbation du principe d'égalité.»**

